Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260122-DEL_2026_005-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 janvier 2026

Date de convocation : 07/01/2026 **Date d'affichage :** 07/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 33 35

L'an deux mille vingt six, le treize janvier, à 19 Heures 00, à la ANDOUILLE-NEUVILLE (salle communale – 1, place des Croisettes), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
LOREE Michel donne procuration à JAOUEN Claude

Secrétaire de séance : Madame GELY-PERNOT Aurore

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260122-DEL_2026_005-DE

N° DEL_2026_005

Objet **Système d'information géographique (SIG)**

PCRS - Convention de partenariat et de groupement de commandes pour la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Contexte

La réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT », entrée en vigueur en 2012, impose l'utilisation du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), fond de plan à grande échelle, pour sécuriser les travaux à proximité des réseaux. Ce standard cartographique, obligatoire d'ici 2026, améliore la précision du repérage des réseaux et fiabilise les échanges entre les acteurs concernés.

Le SDE35, au titre de sa mission de mutualisation des moyens, s'est proposé de coordonner la mise en œuvre du PCRS en Ille-et-Vilaine (à l'exception du territoire de Rennes Métropole qui dispose déjà ce son propre référentiel à grande échelle).
En collaboration avec les 17 EPCI du département, le SDE35 a mené l'acquisition d'un PCRS sous 2 formes :

- un **PCRS image** constitué d'images aériennes à très haute résolution obtenues en 2020/2021 ;
- et d'un **PCRS vecteur**, issu de levés topographiques obtenus en 2023 en zone urbanisée, pour les communes qui ont fait le choix de compléter le PCRS image par un PCRS vecteur.

Afin de lui assurer son rôle de référentiel cartographique et au regard des moyens engagés pour le constituer, il est désormais essentiel de maintenir le PCRS à jour.

Ainsi une nouvelle **convention de partenariat et de groupement de commandes,** d'une durée de 4 ans**,** est proposée entre le SDE35 et les EPCI pour définir les droits et obligations des partenaires dont l'objectif est la mise à jour du PCRS.
Les exploitants de réseaux sont également associés au projet de mise à jour du PCRS par l'intermédiaire d'un contrat de licence.

Processus de mise à jour

La mise à jour se déroulera en plusieurs étapes :
- le recensement puis la validation des zones à mettre à jour
- l'acquisition, le contrôle et l'intégration des nouvelles données (image comme vecteur)
- et la mise à disposition des données actualisées.

- *Recensement des zones à mettre à jour :*

Afin d'identifier les secteurs dans lesquels ont été réalisés des travaux ayant impactés la voirie du domaine public, une **détection automatique du changement** par comparaison d'images aériennes sera effectuée par un prestataire lors de la première année de mise à jour. Cette détection pourra être renouvelée si nécessaire les années suivantes.
De plus, une application web collaborative sera mise à disposition des partenaires par le SDE 35 pour permettre de signaler les zones de travaux sur leur territoire.

- *Validation des zones à mettre à jour :*

Un comité de suivi, composé de représentants des différents partenaires, examinera les zones de travaux identifiés et se prononcera sur l'opportunité de mettre à jour chacune de ces zones et la priorité de la réalisation des mises à jour.

- *Mise à jour du PCRS image et du PCRS vecteur*

Dans le cadre d'un marché mis en place par le SDE35, un prestataire effectuera une mise à jour du PCRS image par « mosaïquage intégratif » : il découpera à la manière d'un emporte-pièce les nouvelles images obtenues et intégrera ces pièces à l'image d'origine afin de fournir une image actualisée assemblée.

Pour la mise à jour du PCRS vecteur, les collectivités disposeront d'un marché à bons de commande (même procédé que pour l'acquisition initiale) et pourront y recourir selon leurs besoins.

- *Intégration et mise à disposition des données PCRS*

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260122-DEL_2026_005-DE

Enfin, les données actualisées du PCRS seront importées dans la plate-forme [illegible] disposition par le SDE35.

Financement

Le coût de la mise à jour du PCRS se décompose en un coût d'investissement, dont une part est variable selon les années car fonction du nombre et de l'étendue des zones à mettre à jour, et un coût de fonctionnement, fixe.

L'estimation du coût annuel est détaillée dans le tableau suivant :

	Coût annuel (€)*
Détection automatique du changement	9 970
Acquisition et contrôle du PCRS image	50 000
Prestations complémentaires	
Personnel	48 000
Total investissement	**107 970**
Hébergement de la plate-forme	9 840
Maintenance de la plate-forme	9 370
Frais de fonctionnement	7 200
Frais complémentaires	4 200
Total fonctionnement	**30 610**
Total	**138 580**

* T.V.A. non applicable

L'investissement associé à l'acquisition et au contrôle du PCRS vecteur, étant supporté uniquement par les EPCI concernés, ne figure pas dans ce tableau ci-dessus.

Les contributeurs financiers (SDE35, EPCI et exploitants de réseaux) se répartiront les coûts de la manière suivante :

- Les coûts liés à l'investissement pour le PCRS vecteur sont assumés uniquement par les EPCI concernés ;
- Les autres coûts (hors investissement PCRS vecteur) sont répartis à 55% pour les partenaires (EPCI et SDE35) et à 45% pour les exploitants de réseaux (y compris le SDE35) ;
- La contribution des exploitants de réseaux se compose d'une part fixe, identique pour tous, et d'une part variable, fonction de l'étendue du réseau ;
- La contribution des EPCI à l'investissement pour le PCRS image (détection automatique du changement, acquisition et contrôle) est fonction de la superficie du territoire ;
- La contribution des EPCI aux charges de personnel et au fonctionnement est fonction d'un indice dans lequel interviennent à parts égales la superficie, la population et le linéaire de voirie du territoire

Le tableau ci-dessous précise pour chacun des partenaires la contribution sollicitée chaque année.
L'investissement pour la mise à jour du PCRS vecteur, étant supporté uniquement par les EPCI concernés, ne figure pas dans ce tableau. Il est fonction du linéaire de voirie à acquérir par chaque EPCI en fonction de ses besoins.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260122-DEL_2026_005-DE

EPCI	Part investissement*	Part fonctionnement**	Total
Bretagne Porte de Loire Communauté	4 458	316	4 774
CC Bretagne Romantique	4 304	311	4 615
CC de Brocéliande	2 740	182	2 921
CC Côte d'Émeraude	1 630	221	1 851
CC Couesnon Marches de Bretagne	3 607	231	3 838
CC du pays de Dol et de la baie du Mont-St-Michel	3 198	235	3 434
CC Saint-Méen Montauban	3 396	240	3 635
CC Val d'Ille-Aubigné	3 273	278	3 551
Fougères Agglomération	5 642	448	6 090
Liffré-Cormier Communauté	2 653	214	2 866
Montfort Communauté	2 148	182	2 330
Pays de Châteaugiron Communauté	1 790	188	1 978
Redon Agglomération	3 531	283	3 814
Roche aux Fées Communauté	3 567	252	3 818
Saint-Malo Agglomération	4 404	544	4 948
Vitré Communauté	9 043	712	9 754
SDE35		12 000	12 000
Total	59 384	16 836	76 219

* PCRS image uniquement ** T.V.A. non applicable

Pour la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, le coût annuel (hors investissement PCRS vecteur) représenterait 3551 € net.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat et de groupement de commandes, portée par le SDE35, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026, pour la mise à jour du PCRS.

Vu le code général des collectivités territoriales et l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-5 et L.2113-5 relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération n° 2020-384 du conseil communautaire du 13 octobre 2020, approuvant les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la création du plan de corps de rue simplifié (PCRS),

Vu le projet de convention de partenariat et de groupement de commandes pour la mise à jour du plan de corps de rue simplifié (PCRS) ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné à la convention de partenariat et de groupement de commandes, d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026, portée par le SDE35, pour la mise à jour du PCRS,

VALIDE la contribution annuelle d'un montant de 3 551 € net, conformément aux crédits budgétaires proposés au budget primitif 2026,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 22/01/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame GELY-PERNOT Aurore

Le *22/01/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen